

FICHE SIGNALÉTIQUE



SECTION 1 : IDENTIFICATION DU PRODUIT CHIMIQUE ET DE LA SOCIÉTÉ

Nom du produit : **SILVERWAX 25 SOLVANT DÉGRAISSANT**
 Nom chimique et synonyme : Sans objet (mélange)
 Fabricant : Laboratoire Hygienex Inc. Fournisseur : Même
 Adresse : 6400 Zéphirin-Paquet
 Québec (Qc) G2C 0M3
 Téléphone : 1-418-522-2332 Téléphone : Même
 Téléphone d'urgence (CANUTEC) : (613) 996-6666
 Émis par : Laboratoire Hygienex Inc.
 Utilisation : Dégraisseur
 (Industriel/Institutionnel)

HMIS : Santé : 2 Flammabilité : 4 Réactivité : 1 Protection Personnelle : B

SECTION 2 : COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

<u>Ingrédient</u>	<u>CAS</u>	<u>%p/p</u>
VM&P Naphtha	8032-32-4	30-50
Fraction légère du solvant naphtha	64742-89-8	10 - 20
Solvant Naphtha, light Aromatic	64742-95-6	10 -15
Distillats de pétrole, fraction légère hydrotraitee	64742-47-8	5 - 15
Isopropanol	67-63-0	5 - 15
Triméthylbenzène 1,2,4-	95-63-6	5 - 10
Triméthylbenzène 1,3,5-	108-67-8	1 - 5
Diéthyle benzène	25340-17-4	1 - 5
Ethylène glycol monobutyl ether	111-76-2	1 - 5

SECTION 3 : IDENTIFICATION DES RISQUES

Effets aigus

Contact avec les yeux : Le contact direct peut causer l'irritation, rougeur et douleur.
 Contact avec la peau : Ne devrait pas causer d'irritation importante avec de simple exposition.
 Inhalation : Aucun malaise n'est à prévoir par suite de simple exposition.
 Ingestion : De petites quantités transférées à la bouche par les doigts lors de l'utilisation ne devraient pas entraîner de blessure.

Effets suite à une exposition répétée

Peau : Des contacts prolongés et répétés peuvent causer l'irritation et l'assèchement de la peau.
 Inhalation : Inhalation répété peut causer l'irritation des voies respiratoires.

Ingestion : L'ingestion d'une grande quantité peut causer des irritations gastro-intestinales, brûlures à la bouche et à la gorge.

Voies primaires d'absorption : La peau, les yeux et l'inhalation sont les voies primaires d'absorption.

Les effets potentiels d'une surexposition énumérés ci-haut sont fondés sur des données et des résultats d'études menées sur des compositions similaires, des données portant sur les composantes et/ou des études d'experts menées sur le produit. Veuillez vous référer à la section 11 pour connaître le détail des renseignements d'ordre toxicologique.

SECTION 4 : PREMIERS SOINS

Contact avec les yeux : Rincer les yeux 15 minutes à grande eau en maintenant les paupières ouvertes, occasionnellement soulever les paupières supérieures et inférieures. Demander une assistance médicale.

Contact avec la peau : En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau courante pendant au moins 15 minutes et retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser.

Inhalation : Amener la personne exposé à l'air frais.

Ingestion : Donner de l'eau. **Ne pas faire vomir.** Si la personne est somnolante ou inconsciente, ne rien mettre dans la bouche; coucher la personne sur le coté gauche avec la tête penchée. Si possible, ne pas laisser la personne sans surveillance. Demander une aide médicale.

Notes pour le médecin : Traiter selon les symptômes.

SECTION 5 : MESURES A PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Classe d'inflammabilité (TMD) : Classe 3

Inflammabilité : Oui

Point d'éclair, creuset fermé (°C) : 12

Température limite d'explosion (°C): Pas disponible

Température d'auto ignition (°C) : Pas disponible

Seuil minimum d'inflammabilité

(% par vol.) : 1.4 (naphte)

Seuil maximum d'inflammabilité

(% par vol.) : 12.6 (napthe)

Sensibilité aux décharges statiques : Pas disponible

Sensibilité aux chocs : Non

Produits de combustion dangereux : Peut former : oxydes d'azote et de carbone, acide chlorhydrique, phosgène.

Risques de feu et d'explosion : Les vapeurs du produit peuvent voyager et transporter par l'air et être enflammées par un flamme nue, par une étincelle, par un appareil de chauffage, par un équipement électrique, par une décharge statique ou autres sources d'ignition local ou distant de l'endroit de la manipulation.

Mesures extinction : Mousse régulière, eau, bioxyde de carbone.

Instructions pour les pompiers : Porter un appareil respiratoire autonome pleine figure avec pression positive. Se référer aux équipements de protection personnelle à la section 8 de cette FS.

SECTION 6 : MESURES A PRENDRE POUR LES DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

Informations générales :	Utiliser les équipements de protection personnelle mentionnés à la section 8. Les sections 13 et 15 de cette fiche signalétique vous donnent certains renseignements concernant les exigences provinciales et fédérales.
Petit déversement :	Enlever les sources de chaleur, d'étincelle et de flamme. Absorber les résidus ou petit déversement avec un matériel absorbant.
Grand déversement :	S'il n'y a pas de fuite, arrêter la fuite. Prévoir une ventilation adéquate et les équipements de protection nécessaire. Enlever les sources de chaleur, d'étincelle et de flamme. Le produit doit être récupéré dans des récipients appropriés ou utiliser un absorbant approprié pour être disposé ultérieurement.
Mesures de disposition :	Voir Section 13

SECTION 7 : MANIPULATION ET LE STOCKAGE

Manipulation :	Tenir loin de la chaleur, étincelles et flamme nue. Garder le récipient fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Utiliser une ventilation adéquate. Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Pour usage externe seulement. Observer les bonnes pratiques d'hygiène. Après avoir manipulé le produit, se laver les mains avant de manger, boire ou utiliser les toilettes. Enlever rapidement les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Se laver après le travail en utilisant de l'eau et du savon.
Entreposage :	Garder bien fermé dans les récipients originaux. Tenir loin de la chaleur, étincelles et flamme nue.

SECTION 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / LA PROTECTION INDIVIDUELLE

Protection des yeux :	Porter des lunettes de sécurité avec protecteurs latéraux.
Protection de la peau :	Porter des gants de protection. Les gants peuvent être faits de polychlorure de vinyle (PVC), de néoprène, ou de caoutchouc.
Protection des pieds :	Porter des bottines de travail adéquates.
Vêtements :	Porter des vêtements de travail adéquats.
Protection respiratoire :	Utiliser un respirateur à cartouche pour matières organiques.
Contrôle d'ingénierie :	S'assurer d'avoir un système de ventilation adéquat (central et/ou local).
Autres :	Douche et douche oculaire

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique :	Liquide	Apparence :	Clair
Couleur :	Incolore	Odeur :	Solvant
Tension de vapeur (mm Hg) :	Pas disponible	pH :	Sans objet

Densité de vapeur (Air=1):	Pas disponible	Densité (25°C):	0.76
Vitesse d'évaporation (Eau=1) :	Pas disponible	Point d'ébullition (°C):	Pas disponible
Solubilité dans l'eau (% p/p) :	Disperse	Point de fusion (°C):	Pas disponible
Solubilité dans l'alcool (% p/p) :	Pas disponible	Viscosité (cps) :	Pas disponible
Matières volatiles (% p/p) :	10	Masse moléculaire :	Sans objet
Coefficient de répartition eau/huile :	Non disponible	Formule chimique :	Sans objet

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Risque de polymérisation dangereuse : Ne polymérise pas
 Produits de décomposition dangereux : Peut former : bioxyde de carbone et monoxyde de carbone
 Stabilité chimique : Stable sous conditions normales.
 Substances à éviter : Agents oxydants forts.

SECTION 11 : DONNEES TOXICOLOGIQUE

Isopropanol :

DL50 (oral, rat) : 4 700 - 5 800 mg/kg DL50 (cutané, lapin) : 12 000 - 13 000 mg/kg CL50 (inhalation, rat, 4 h) : >20 000 ppm (3)

Cancérogénicité : il n'est pas classés comme carcinogènes par l'ACGIH, le CIRC, l'OSHA ni le NTP.

Données sur la reproduction : Isopropanol : peut avoir des effets sur la reproduction selon des études avec des animaux de laboratoire

Mutagénicité : à de fortes doses généralement toxiques

Les résultats des essais relatifs à la mutagenèse sur des animaux sont négatifs.

Tératogénicité : Les résultats des essais relatifs à la tératogénèse chez des animaux sont négatifs ou non concluants.

Ethylène glycol monobutyl ether :

DL50 (oral, rat) : 250 - 1 746 mg/kg DL50 (cutané, lapin) : 220 - 400 mg/kg CL50 (inhalation, rat, 4 h) : 450 - 926 ppm

Cancérogénicité :

ACGIH-A3 : Carcinogène confirmé pour les animaux dont la pertinence pour les humains est inconnue..

Données sur la reproduction :

Il peut avoir des effets sur la reproduction selon des études avec des animaux de laboratoire à de fortes doses généralement toxiques.

Mutagénicité :

Les résultats des essais relatifs à la mutagenèse sur des animaux sont négatifs ou non concluants.

Tératogénicité :

Peut causer des effets tératogènes / embryotoxiques fondés sur des études animales en laboratoire, mais seulement à de fortes doses, généralement toxiques.

Sensibilisant respiratoire : Inconnues.

VM&P Naphtha :

LC 50: >3400 PPMV/4 Heures, INHALATION-RAT.

LD 50 OF: >2000 MG/KG, ORAL-RAT; >2000 MG/KG, DERMAL-RAT

Cancérogénicité :

Il n'est pas classé comme carcinogène par l'ACGIH, le CIRC, l'OSHA ni le NTP.

Mutagénicité :

Il n'est mis en évidence.

Mélange d'aromatique léger, Triméthylbenzène 1,2,4- , Triméthylbenzène 1,3,5- et d'autres :

Toxicité aiguë par voie orale :

LIGHT AROMATIC : DL50 : rat 5,600 mg/kg

TRIMÉTHYBENZÈNE 1,2,4- 95-63-6 : DL50 : rat 6 mg/kg

TRIMÉTHYBENZÈNE 1,3,5- 108-67-8 : DL50 : rat 5,000 mg/kg

Toxicité aiguë par pénétration cutanée :

SOLVENT NAPHTHA (PETROLEUM), LIGHT AROMATIC : DL50 lapin: 4,000 g/kg

TRIMÉTHYBENZÈNE 1,2,4-

TRIMÉTHYBENZÈNE 1,3,5- : DL50 lapin: 3.15 g/kg

Toxicité aiguë par inhalation :

LIGHT AROMATIC : CL50 : rat 10,200 mg/m³

TRIMÉTHYBENZÈNE 1,2,4- : CL50 : rat 18 g/m³

TRIMÉTHYBENZÈNE 1,3,5- : CL50 : rat 8000 ppm

Cancérogénicité :

Sur la base des informations disponibles, ce mélange ne peut pas être classé en ce qui concerne sa tendance cancérogène. Ce produit n'est pas classé comme cancérogène par le Centre international de Recherche sur le Cancer, le National Toxicology Program ou l'Occupational Safety and Health Administration..

Risque pour la reproduction :

Ce produit (ou un composant) peut être nocif pour le fœtus humain, d'après des résultats de tests positifs obtenus sur des animaux de laboratoire.

Distillats de pétrole, fraction légère hydrotraitée

Cancérogénicité :

Évaluation du C.I.R.C. : L'agent (le mélange, les circonstances d'exposition) ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme (groupe 3).

Mutagénicité :

les données ne permettent pas de faire une évaluation adéquate de l'effet mutagène

Risque pour la reproduction :

Les données ne permettent pas de faire une évaluation adéquate des effets sur la reproduction.

Les effets sur le développement :

Les données ne permettent pas de faire une évaluation adéquate des effets sur le développement.

Fraction légère du solvant naphta :

DL50 Oral rat : > 5000 mg / kg

Cancérogénicité : il n'est pas classé comme carcinogène par l'ACGIH, le CIRC, l'OSHA ni le NTP.

SECTION 12 : DONNEES ÉCOLOGIQUE

Information écologique : Ce produit n'a pas été évalué pour ces effets sur l'environnement.
DBO₅ : Non disponible
DCO : Non disponible

SECTION 13 : DISPOSITION DU PRODUIT

Gestion des déchets : Disposer avec les déchets en accord avec la réglementation municipale, provinciale et fédérale

SECTION 14 : INFORMATION SUR LE TRANSPORT

Information DOT (États-Unis) : 3
Classification pour le TMD : 3
Numéro UN/NA : UN 1993
Groupe d'emballage : II
Nom sur l'emballage : LIQUIDES INFLAMMABLES, N.S.A (DISTILLATS DE PETROLES)

SECTION 15 : INFORMATION SUR LA RÉGLEMENTATION

Canada (SIMDUT) : B3, D1A
Accord RCP : Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le *Règlement sur les produits contrôlés* et la signalétique contient tous les renseignements exigés par le *Règlement sur les produits contrôlés*.

SECTION 16 : INFORMATION ADDITIONNELLE

Date de création : 01 Mars 2016
Par : Laboratoire Hygienex inc.
Téléphone : (418) 522-2332

Clause d'exonération de responsabilité :

Les renseignements fournis dans la présente fiche signalétique ont été préparés à partir de différentes sources que nous croyons exactes et fiables du point de vue technique. Nous avons tout mis en œuvre pour divulguer tous les renseignements sur les dangers. Cependant, dans certains cas, les renseignements ne sont pas disponibles et nous l'avons indiqué. Les conditions d'utilisation du produit étant hors du contrôle du fournisseur, nous assumons que l'utilisateur de la présente matière a reçu la formation obligatoire voulue conformément aux règlements du SIMDUT. Aucune garantie expresse ou implicite n'est émise et le fournisseur ne sera pas responsable en cas de pertes, blessures ou dommages indirectes résultant de l'utilisation des présents renseignements. Dernière page